

Mais on lui donne bien delay pour avoir ses amys

Mota que selon la terte des lettres dessus escriptes Ja soit ce que au sarrechin cest paine de mort Touutte suores au sarrechin ne s'achet point gaiges de bataille Si comme il est contenu en la clause de sarrechin excepte

Nota que quant on propose aucun cas de gaige duquel paine de mort se doit ensuivre excepte sarrechin comme dit est. Il souffist que l'appellant die que l'appelle ait fait ou fait faire le cas par luy ou par autr. Suppose que l'appellant ne nomme pas qui

Tein se le cas est propose en general Comme de dire Tel a tue ou fait tuer vng homme bructement. Tel proposant est non souffissant et Indigne de responce selon le stile de la court de France Mais il convient declarier le lieu ou le malefice a este fait. Le temps et le nom de la personne du mort Ja soit ce quil ne convient point nommer le Jour ne l'heure

Tein se on juge ou combat contre les constituions contenues esdictes lettres tout ce qui sera fait au contraire pourra estre appelle

Tein aucuns constumiers veulent dire La constume est telle en gaige de bataille Que se aucun depart de la court sans congie apres les